

#### DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES

Arrêté n° 2024-420

### COMPOSITION DE JURY DE VAE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

## Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

le code du travail, notamment les articles L. 6411-1 et suivants et R. 6412-1 et suivants.

le code de l'éducation, notamment les articles L. 335-5, L. 613-3 à L. 613-6, R. 335-5 à R. 335-11 et Vu R. 613-32 à R. 613-37.

VII la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2019 relative aux règles de constitution du jury de validation des acquis de l'expérience,

#### ARRETE

# Article 1:

Le jury de validation des acquis de l'expérience (VAE) de la session du vendredi 13 décembre 2024, concernant le diplôme suivant :

LICENCE PROFESSIONNELLE Domaine: Droit, Economie, Gestion

Mention : Métiers de la Gestion des Ressources Humaines : Assistant Parcours : Gestion opérationnelle et stratégique des RH et de la paie

est constitué des personnes suivantes :

- en leur qualité d'enseignants :
  - Monsieur Cabrol Matthieu, université Savoie Mont Blanc, Maître de conférences
  - Monsieur Picard Christian, université Savoie Mont Blanc, Maitre de conférences
  - Madame Roizot Aude, université Savoie Mont Blanc, Enseignante contractuelle
- en leur qualité de personne ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétente pour apprécier la nature des acquis :
  - Monsieur Borghese Nicolas, Délégué général Club des entreprises 74944 Annecy

Article 2:

Est désigné en qualité de président du jury :

Madame ROIZOT Aude, enseignante, université Savoie Mont Blanc.

Article 3:

La directrice générale des services de l'université est chargée de l'application du présent

arrêté.

Fait à Chambéry, le 9 décembre 2024

Pour le président et par délégation, Le vice-président formation

Jean-François DREUILLE

Ampliation aux membres du jury VAE

Arrêté n°2024-420 Page 1/1